



Il est désigné par le DIRECTEUR ou l'ORGANISATEUR - circulaire du 25/01/1983. C'est un rôle très important durant un voyage, il est RESPONSABLE du convoyage des enfants à tout instant.

AVANT

Le départ

- ✓ Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement de groupe d'enfants en CVL.
- ✓ Connaître les consignes de voyages du transporteur et de l'organisateur.
- ✓ Avoir pris connaissance du contrat organisateur/transporteur.
- ✓ Etre en possession de la liste exacte des enfants (un double est remis à l'organisateur ou au directeur, s'il ne fait pas parti du voyage, avant le départ)
- ✓ Informer l'équipe des règles à respecter, du nombre d'enfants.

QUELQUES CONSEILS

Avec le chauffeur du car...

- ✓ Etre poli et courtois : *Bonjour, je suis un tel, je serai le chef de ce convoi, le responsable du transport. Nous sommes XX enfants de tel à tel âges et XX adultes. Pouvons-nous embarquer ? .../... je vous demanderez de n'ouvrir que les portes avant afin que je puisse contrôler chaque montée dans le car...*
- ✓ Nous nous rendons à... connaissez-vous le chemin ou avez-vous besoin d'aide ?
- ✓ Les horaires sont biens ... Le retour se fait ici à...
- ✓ Nous sommes prêts à partir, quand vous voulez...



MEMO

Je sors du centre, je prévois...

- une collation (eau, gâteaux)
- le pique-nique (si un déjeuner est prévu, lors d'un arrêt, pendant le trajet) - des mouchoirs ou serviettes en papier
- des sacs plastiques (pour les malades pendant le trajet). *A ce propos, rappeler aux parents qu'il n'est pas souhaitable d'administrer de la Nautamine car ce médicament endort les enfants ce qui ne facilite pas une évacuation rapide du véhicule en cas de besoin. Préférer la Cocculine par exemple...*
- Une ou plusieurs trousse de secours.

PENDANT

Le transport

- ✓ Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie et les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- ✓ Etablir un tour de veille pendant les voyages de nuit (obligatoire en car et en train, conseillé pour l'avion et le bateau)
- ✓ Faire respecter la législation en vigueur pour les centres de vacances, notamment l'interdiction de fumer.
- ✓ Recompter systématiquement les enfants à chaque arrêt.

